

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2629

Approbation du rapport des mandataires – Société d'Economie Mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) –
Exercice 2015

Direction de la Gestion

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2629 - APPROBATION DU RAPPORT DES MANDATAIRES – SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) LYON PARC AUTO (LPA) – EXERCICE 2015 (DIRECTION DE LA GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Société d'économie mixte Lyon Parc Auto (SEM LPA) a pour objet l'étude, la construction et la gestion de toutes les formes de stationnement.

L'article L 1524-5 –14^e alinéa- du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil reprend le bilan financier et le bilan d'activités de l'exercice 2015 approuvés par le conseil d'administration de la société.

La Ville de Lyon est actionnaire de la SEM Lyon Parc Auto et est à ce titre représentée au Conseil d'administration par MM. Havard, L. Pelaez, J.Y. Sécheresse.

Bilan financier 2015 :

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

	2013 En M€	2014 En M€	2015 En M€	Tendance 2014-2015
Capital social	6,2			
Participation publique	61,84 %			
dont Ville de Lyon	21,63 %			→
dont Métropole de Lyon	30,69 %		37,82 %	↗
Produits « société »	52,7	56,2	58	↗
dont chiffre d'affaires	51	53,5	56,3	↗
Charges « société »	52,5	54	54,2	↗
dont impôt sur les sociétés (IS)	0,01	0,9	1,9	↗
Résultat net	0,2	2,2	3,8	↗
Capacité d'autofinancement	14,6	15,7	21,3	↗
Capitaux propres	32,9	34,8	38,4	↗

La participation globale publique ainsi que la participation de la Ville restent stables. L'augmentation de la participation de la Métropole résulte de la création de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 et de la nouvelle répartition des actions actées par le protocole financier entre la Métropole de Lyon et le Conseil Général du Nouveau Rhône. Ce transfert d'actions a été approuvé par le Conseil d'administration de la société du 21 mai 2015, conformément à l'article 14 des statuts.

Les fonds propres s'élèvent à 170 M€ affectés en totalité au financement des immobilisations et complétés de 63,7 M€ de dettes à long terme. 79 % de la dette est à taux fixe, le solde en taux variable. 16 contrats de prêts sont actifs, cotés à risque faible selon la charte Gissler (charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés). Grâce à une gestion active de sa dette, le taux d'intérêt moyen est de 2,55 % à fin 2015.

Depuis 2012, la société met à profit ses bons résultats pour renégocier ses emprunts. Ce qui lui permet de restaurer une marge d'endettement pour ses projets à venir ou en cours.

Le résultat d'exploitation (9,5 M€) est absorbé par :

- la charge financière nette (2 M€) ;
- une charge exceptionnelle nette (1,2 M€) ;
- l'intéressement / participation (0,6 M€) ;
- l'impôt sur les sociétés (1,9 M€).

Le résultat net de l'exercice 2015 s'est soldé par un excédent de 3,8 M€ soit une hausse de 75 %. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- la hausse du chiffre d'affaires global (+ 2,8 M€) qui provient en partie de la hausse de la fréquentation des parcs Part-Dieu, Saint Exupéry, Tony Garnier et de l'augmentation du ticket moyen ;
- des charges financières en baisse de 0,6 M€

En dehors de l'amélioration du résultat, LPA enregistre une charge exceptionnelle de 1,2 M€ qui résulte d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt (8,6 M€ remboursés).

En comparaison avec le budget 2015, le résultat d'exploitation est meilleur que les prévisions (+ 45 %) grâce à des produits plus élevés et une maîtrise des dotations aux amortissements et provisions et des consommations en provenance des tiers (renégociation des contrats).

Faits marquants 2015

Le périmètre des comptes de l'exercice 2015 est quasiment identique à celui de 2014 : seul le contrat d'exploitation du Musée des Confluences vient augmenter le périmètre, avec un impact non significatif sur le résultat net (9 K€).

L'exercice 2015 a été marqué par les événements suivants :

- le nouveau contrat de la voirie de la Ville de Lyon depuis le 1^{er} juillet 2015, avec une rémunération en baisse de 15 % par rapport au précédent contrat ;

- la commercialisation de 200 locations longues durées sur le parc des Halles dans le cadre de l'occupation de la Tour In City (pour un montant total de 6 M€ amorti sur 60 ans soit 100 K€/ an) ;
- la facturation horaire au quart d'heure depuis le 1^{er} juillet 2015 ;
- le retard du chantier de construction du Parc St Antoine. Le planning recalé prévoit une livraison au 1^{er} semestre 2019.

L'activité des parcs de stationnement a été plutôt bonne. La fréquentation globale a augmenté de 2 %. Elle concerne surtout les parcs de St Exupéry, Tony Garnier, Fosse aux ours.

En conclusion, l'exercice 2015 est excellent du point de vue de l'activité et du résultat net. La société distribue quelques dividendes et augmente ses réserves en vue des investissements à venir. Dans la même optique, et compte tenu d'un contexte financier favorable, LPA poursuit sa politique d'optimisation de sa dette.

Perspectives et développement de la structure sur 2016

La Société Lyon Parc Auto se porte systématiquement candidate aux procédures d'appel d'offres qui sont lancées et ce, dans le cadre des mises en concurrence.

Les avancées technologiques permettent la mise en place d'outils toujours plus performants en matière de gestion de parc de stationnement. LPA travaille selon plusieurs axes dans ce domaine : amélioration du confort d'utilisation des parcs pour les clients (lecture sans contact des CB...) et en matière de gestion par une intégration des outils de fonctionnement des parcs dans le système d'information global de LPA.

Pour les années futures, la capacité d'autofinancement sera sollicitée pour poursuivre le désendettement et pour faire face aux investissements de renouvellement ainsi qu'aux éventuels nouveaux parcs à construire.

L'investissement courant a fait l'objet de plans d'entretien et de renouvellement pour les années futures.

Les investissements lourds sont intégrés dans les simulations financières à moyen terme. Ils représentent, en moyenne sur les cinq prochaines années, une enveloppe de 4,7 millions d'euros annuelle.

Le coût de construction du nouveau parc St Antoine s'élèvera à 49,9 millions d'euros dont le solde restant à financer entre 2016 et 2019 s'élève à 42,2 millions, soit une moyenne annuelle de 10,5 millions.

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société d'économie mixte LPA au titre de l'exercice 2015.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM